



DELIBERATION N°2021-50/CCOG-DGA
relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DU PORT DE L'OUEST GUYANAIS

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 13/04/2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELLIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénáïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEGLAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.



Ouest Guyane
un territoire. des projets. un avenir.

**Délibération N°2021-50/CCOG-DGA
relative AU BUDGET PRIMITIF 2021 DU PORT DE L'OUEST GUYANAIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération relative au débat d'orientations budgétaires en date du 18 février 2021,

Vu l'avis de la commission des finances en sa séance du 23 mars 2021,

Vu la note de présentation du budget primitif 2021 de la CCOG comprenant le port de l'ouest et jointe en annexe,

La Présidente explique que le montant total du budget primitif de l'exercice 2021 du budget annexe du port de l'ouest s'élève à **12 368 272,55 €**. La Présidente propose les dépenses et recettes suivantes d'exploitation et d'investissement comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES	2 907 687	9 460 585,55	12 368 272,55
RECETTES	2 907 687	9 460 585,55	12 368 272,55

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

Article 1 :

ADOpte le budget primitif 2021 du PORT tel que présenté en annexe.

Article 2 :

AUTORISE la Présidente ou son représentant signer tout document s'y rapportant.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.